

Renseignements sur l'occupation d'un logement (RL-31)

À compter de janvier 2016, toute personne ou entreprise propriétaire d'un immeuble comprenant au moins un logement locatif aura l'obligation de fournir un relevé 31, Renseignements sur l'occupation d'un logement (RL-31), à tous les particuliers qui sont locataires ou sous-locataires d'un logement au 31 décembre 2015.

Pour plus de renseignements, consultez le Guide du relevé 31 – Renseignements sur l'occupation d'un logement (RL-31.G), accessible dans le site Internet de Revenu Québec.

Vous pouvez aussi communiquer avec Revenu Québec en composant le 418 266-1016 si vous êtes de la région de Québec, le 514 940-1481 si vous êtes de la région de Montréal ou le numéro sans frais 1 855 291-6467 si vous habitez une autre région.

PRODUIRE DES RELEVÉS 31

	Citoyens	Entreprises
Pour utiliser le service	Le service sera accessible à compter du 4 janvier 2016.	
À quoi sert le service	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Produire des relevés 31 en nous transmettant les renseignements relatifs à l'occupation d'un logement admissible dont vous êtes propriétaire (copie 1 du relevé 31 [RL-31]). ▪ Télécharger les relevés 31 produits afin de pouvoir transmettre la copie 2 du relevé 31 (RL-31.CS) à chaque locataire ou sous-locataire. ▪ Consulter des relevés 31 préalablement transmis. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Produire des relevés 31 en nous transmettant les renseignements relatifs à l'occupation d'un logement admissible (copie 1 du relevé 31 [RL-31]). ▪ Télécharger les relevés 31 produits afin de pouvoir transmettre la copie 2 du relevé 31 (RL-31.CS) à chaque locataire ou sous-locataire.
À qui s'adresse le service	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Propriétaires d'immeubles locatifs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Propriétaires d'immeubles locatifs ▪ Préparateurs voulant produire des relevés 31 pour un propriétaire d'immeubles locatifs
Conditions d'utilisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour produire des relevés 31, vous devez fournir les renseignements personnels suivants : <ul style="list-style-type: none"> – votre numéro d'assurance sociale; – votre date de naissance. ▪ Pour consulter des relevés préalablement transmis et en produire de nouveaux, vous devez fournir les renseignements personnels suivants : <ul style="list-style-type: none"> – votre numéro d'assurance sociale; – votre date de naissance; – le numéro de l'un de vos avis de cotisation des deux dernières années d'imposition. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'entreprise est inscrite aux services en ligne Clic Revenu.
Important	Pour produire des relevés 31, vous devez fournir les renseignements suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'adresse du propriétaire; ▪ l'adresse d'un logement situé au Québec; ▪ les renseignements sur les locataires ou les sous-locataires du logement au 31 décembre 2015. 	